

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 24 MARS 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	5
Date de la convocation	14/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMANT Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine – LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire.

Objet : compte de gestion 2022 M49.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget eau et assainissement (M49) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil Municipal,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget eau et assainissement (M49) dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON.

